

SAISON 2026

FORMULAIRE DE PRISE DE LICENCE

- Majeur -



Nom du club : Blue Jays Saint Aubin

N° affiliation : 033012

Création Renouvellement Mutation

INFORMATIONS

*N° de licence :
(si déjà licencié)

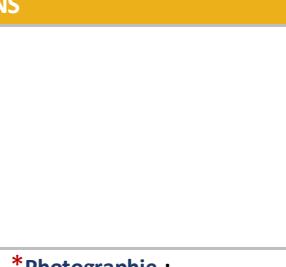
*Civilité : F M

*Nom :

*Prénom :

*Date de naissance :

Nationalité :



*Photographie :

Adresse :

*Code Postal :

*Ville :

*Tel. :

*E-mail :

IDENTITE

*Je remets au club la copie d'un justificatif d'identité, sauf si mon identité est déjà validée sur l'extranet fédéral (=justificatif transmis dans le cadre d'une précédente demande de licence).

SUIVI MÉDICAL

*J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (*ci-joint*) et déclare être informé que toute réponse positive impose la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive (*modèle ci-joint*) daté de moins de 6 mois. [En savoir plus](#)

ASSURANCES

*J'atteste avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties responsabilité civile et assistance rapatriement (*ci-jointe*) dont je bénéficie dans le cadre de ma licence.

* J'atteste avoir été informé de l'intérêt à souscrire à des garanties complémentaires couvrant les dommages corporels que je pourrai subir dans le cadre de sa pratique sportive, et des conditions d'assurance individuelle accident offertes par la FFBS (*ci-jointes*).

Je souhaite souscrire à l'assurance individuelle accident de base proposée par la FFBS au tarif de 4 euros TTC.

Pour adhérer aux garanties facultatives complémentaires, je complète et envoie à l'assureur le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires (*ci-joint*).

* J'atteste avoir été informé de la possibilité de souscrire à une assurance protection juridique permettant de garantir un accompagnement juridique et psychologique et la prise en charge des frais de procédure en cas de violences, notamment pour des faits d'abus sexuels ou d'autorité ; et que je bénéficie, à titre gracieux, de l'assurance fédérale souscrite à cet effet (*ci-joint*).

Les conditions d'assurance sont consultables à tout moment sur le site www.ffbs.fr et depuis mon espace personnel E-licence (*Documentation/FFBS/Assurances*).

LICENCE

*Type :
(un seul choix possible)
 Compétition Loisir
 Arbitre Scoreur
 Dirigeant Entraineur
 Officiel Individuel
 Volontaire (*bénévole sans fonction officielle*)

*Disciplines :
(plusieurs choix possibles)
 Baseball Softball Baseball5
 Handicap Sport adapté

MUTATION / TRANSFERT INTERNATIONAL

Je suis licencié pour pratique compétitive 2025 ou 2026 au sein d'un autre club affilié à la FFBS. Je remets au club le formulaire de demande de mutation (*ci-joint*) complété et signé.

Je suis licencié 2025 ou 2026 pour pratique compétitive au sein d'une autre fédération nationale du ressort de la WBSC.

CONTROLE D'HONORABILITÉ

En tant que dirigeant/encadrant/arbitre/scoreur/intervenant auprès de mineurs, je suis soumis au contrôle d'honorabilité et remets au club mon attestation complétée et signée (*formulaire ci-joint*) [En savoir plus](#)

ENGAGEMENTS

*Engagements inhérents à la prise de licence :

- ✓ je m'engage à respecter la réglementation fédérale (*consultable à tout moment sur le site www.ffbs.fr*),
- ✓ j'autorise le club à transmettre à la FFBS mes données personnelles, dont ma photographie d'identité, pour un traitement conformément à la notice d'information relative à la protection des données personnelles de la FFBS (*ci-jointe*), dont j'ai pris connaissance,
- ✓ je suis informé que la FFBS, ses organes déconcentrés et clubs affiliés peuvent être amenés à capter mon image à l'occasion de manifestations / compétitions sportives et à l'utiliser dans le cadre de l'information du public et du développement des disciplines fédérales (*intérêt légitime et mission de service public de la FFBS*), à des fins non commerciales exclusivement (*notice d'information ci-jointe*).

Communications fédérales :

- Je souhaite m'abonner à la newsletter fédérale.
- J'autorise les partenaires de la FFBS à m'adresser des offres commerciales.
- J'autorise la FFBS à m'envoyer par des offres commerciales.

La base légale du traitement lié à la communication à but commercial par la FFBS ou par des tiers est le consentement. Ces données seront traitées et conservées jusqu'au retrait de celui-ci par la personne concernée. La personne dispose du droit de retirer son consentement à tout moment conformément au Règlement UE 2016/679.

Je reconnais avoir pris connaissances des mentions sur la protection de mes données personnelles et certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements de ma demande de licence.

Date :

*Signature du licencié :

*Pour le club, cachet et signature :


ASSAM BASEBALL
Route de la Serpentine
33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

*champs obligatoires

Le montant de l'inscription comprend l'adhésion au projet club, la licence fédérale et l'assurance fédérale.

	Licence* Valable jusqu'au 31.12.2026	Tarifs	A Cocher
Joueur			
Joueur	Jeune 9U, 12U, 15U	Nouvelle et Renouvellement	130€ <input type="checkbox"/>
	Senior	Nouvelle et Renouvellement	180 € <input type="checkbox"/>
	Loisir +18 ans	Nouvelle et Renouvellement	130€ <input type="checkbox"/>
	Loisir -18 ans	Nouvelle et Renouvellement	110€ <input type="checkbox"/>
Non-joueur	Encadrant Scorage Arbitrage	Contacter le bureau	<input type="checkbox"/>

**Les licences prises depuis Septembre 2025 ne sont pas à renouveler car valables jusqu'au 31/12/2026.*



CHARTE DU CLUB DE BASEBALL DES BLUE JAYS

Lorsque l'on prend une licence sportive dans une association telle que le CLUB DE BASEBALL DES BLUE JAYS, c'est pour obtenir le droit de s'entraîner et de participer à des compétitions. Mais cet engagement confère aussi des devoirs au licencié, qui doit se plier aux règles mises en place par le bureau.

Art 1 : ORGANISATION DU CLUB

Le Bureau prend les décisions concernant la vie et l'organisation du club. Il se réunit régulièrement.

Art 2 : ORGANISATION DES ÉQUIPES

Les équipes seront sous la responsabilité d'un coach qui sera aussi le cas échéant joueur dans cette équipe. Il sera l'interlocuteur privilégié des parents et/ou des joueurs en matière d'information.

Art 3 : COMPÉTITIONS

Le joueur s'engage à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs qu'ils soient à domicile ou en déplacement. Il s'engage aussi à respecter la tenue réglementaire du joueur de Baseball / Softball (Casquette, chaussettes hautes, pantalon de baseball, chemise dans le pantalon, ...). Le joueur doit pouvoir se mettre à la disposition du club. Lorsqu'un joueur ne joue pas avec son équipe, il s'engage si besoin à aller jouer avec les autres équipes de sa catégorie, même au niveau inférieur. La réciproque est valable. Il doit accepter toutes les décisions prises par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.

Art 4 : RÈGLES DE COMPORTEMENTS

Le club est un lieu d'échanges, d'apprentissage des règles de comportement en communauté. Les notions de racisme, les comportements antisportifs (non-respect de l'adversaire, des arbitres, ...) et les comportements dénigrants ne seront pas tolérés. Pour tout manquement à ces règles, le Bureau pourra prendre des sanctions à l'encontre des personnes incriminées. Soyez ponctuels : arrivez avec un peu d'avance aux entraînements pour vous changer et pour ne pas retarder le début de l'entraînement. En cas d'absence : le joueur doit prévenir son entraîneur avant le début de la séance pour que celui-ci puisse adapter son entraînement en fonction du nombre de présents et ainsi perturber le moins possible l'entraînement de ceux qui sont présents, ceci dans le respect des entraîneurs et de ses coéquipiers.

Toutes ces règles s'appliquent également lors des déplacements de l'équipe chez l'adversaire. Lutte contre le dopage : Conformément au règlement de lutte contre le dopage, aux diverses dispositions législatives, réglementaires, nationales ou internationales ainsi qu'au règlement fédéral médical, le joueur/la joueuse devra se soumettre à toute procédure de contrôle anti-dopage, inopinée ou non, sur l'initiative de la FFBS ou du Ministère, sous peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion pour faute grave. Indépendamment des sanctions administratives relevant du ressort exclusif de la Fédération Française de Baseball et Softball, les sanctions administratives du club, pourront selon le cas et la faute commise, consister en l'exclusion temporaire ou définitive du club.

Art 4 bis : Consommation d'alcool, tabac et substances illicites

Le Club des Blue Jays de Saint Aubin de Médoc exige un environnement sain et sécuritaire. A ce titre,

- l'introduction et la consommation d'alcool et l'usage de tout produit du tabac (y compris cigarettes électroniques et vapotage) sont strictement interdites sur l'ensemble des installations sportives (terrains, cage de frappe, bullpen, dug-outs...), sauf autorisation explicit et exceptionnelle du Bureau Directeur dans des zones désignées.
- La consommation d'alcool aux abords de la buvette et dans les tribunes est autorisée, avec modération et après la fin de toute activité sportive. Chaque membre est seul et unique responsable des conséquences découlant de sa consommation d'alcool et en sera tenu comme tel en cas de dommage corporel ou matériel causé à autrui ou à lui-même.
- Il est interdit de participer à toute activité du club ou de se présenter sur le site sous l'emprise manifeste de l'alcool ou de substances illicites.
- L'introduction, la consommation ou la détention de toute substance illicite ou stupéfiant est formellement interdite sur l'ensemble des installations sportives et aux abords du terrain.

Tout manquement aux règles ci-dessus entraînera des sanctions disciplinaires immédiates, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Art 5 : L'ARBITRAGE ET LE SCORAGE

L'arbitrage et le scorage sont des éléments importants de la vie du club. Sans arbitre et sans scoreur, il ne peut y avoir de matchs. C'est pour cela que ceux qui ont suivi des formations doivent venir arbitrer ou scorer les matchs. Des formations d'arbitrage et de scorage sont organisées par la ligue avant le début de la saison, il est fortement conseillé de s'y inscrire, surtout les jeunes et les joueurs de régionale qui évoluent dans un championnat ou l'auto arbitrage et l'auto-scorage sont de rigueur. Si un joueur qualifié en arbitrage ou en scorage refuse de rendre ce service au club, il se met sous le coup d'une sanction telle que décrite en conclusion.

Art 6 : LES ÉQUIPEMENTS

Des équipements sont mis à la disposition des membres du club (Terrain, vestiaires, matériel, ...). Ceux-ci devront les respecter, les ranger et en faire un usage lié à la pratique du baseball. Les vestiaires : ils devront être toujours propres et aucun matériel ne doit y être stocké. Le local matériel : chaque équipe dispose d'un espace de rangement ; il devra rester soigneusement rangé, le matériel apparent pour visualisation et séchage si besoin. Le Dugout : chaque joueur est responsable de la propreté dans le Dugout. Il devra être laissé en état de propreté à la fin de chaque entraînement ou journée de match. Des poubelles sont mises à disposition à cet effet. Le Terrain : il doit être ratissé et remis en état par tous les membres de l'équipe après chaque utilisation. Chaque responsable d'équipe devra veiller au respect de ces règles et les faire appliquer si besoin. Il est formellement interdit de sortir le matériel du club pour utilisation personnelle sauf autorisation demandée et acceptée par le bureau directeur.

Art 7 : DROIT A L'IMAGE

En signant cette charte j'autorise le CLUB DE BASEBALL DES BLUE JAYS à utiliser tout support photographique ou vidéo où je pourrais apparaître sur le terrain à domicile ou à l'extérieur pendant un entraînement ou un match pour promouvoir le club et la discipline sur le site Internet du club ou sur des affiches annonçant les prochains matchs.

EN CONCLUSION

Tout membre du club s'engage lors de son adhésion à respecter la présente charte. Tout manquement fera l'objet d'un examen particulier par le comité directeur qui se réserve le droit, en fonction de la gravité, de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Fait à , le

Les signatures doivent être précédées de la mention « lu et approuvé » Signature des parents (pour les mineurs)

Signature de l'adhérent

 FFBS <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL</small> Tél : 01 44 68 89 30 medical@ffbs.fr www.ffbs.fr	<i>Formulaire médical 2026/6</i> QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MAJEUR SAISON 2026	<i>Adoption :</i> CD 22 juillet 2025 <i>Entrée en vigueur :</i> 1 ^{er} novembre 2025
		1 page

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour votre prise initial de licence ou son renouvellement annuel.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*

	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la Fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL

Tél : 01 44 68 89 30

medical@ffbs.fr
www.ffbs.fr

Formulaire médical 2026/6

ATTESTATION DE REPONSE
NEGATIVE A L'ENSEMBLE
DES RUBRIQUES
DU QUESTIONNAIRE
Relatif à l'état de santé du sportif majeur
SAISON 2026

Adoption :
CD 22 juillet 2025

Entrée en vigueur :
1^{er} novembre 2025

1 page

Lorsque qu'un intéressé a coché de façon négative toutes les cases du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, il peut se servir de cette attestation lors de sa prise initiale de licence ou son renouvellement annuel, pour justifier du respect de ses obligations en matière de suivi médical.

FFBS – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) *

né(e) le * : / /

licencié(e) à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro :

Atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur de la Fédération Française de Baseball et Softball.

Fait à Le *

Signature * :

* Informations obligatoires

 FFBS <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL</small> Tél : 01 44 68 89 30 medical@ffbs.fr www.ffbs.fr	<i>Formulaire médical 2026/1</i> <u>CERTIFICAT MEDICAL</u> <u>D'ABSENCE DE CONTRE</u> <u>INDICATION</u> <u>A LA PRATIQUE SPORTIVE</u> SAISON 2026	<i>Adoption :</i> CD 22 juillet 2025 <i>Entrée en vigueur :</i> 1 ^{er} novembre 2025 1 page
---	---	--

Le formulaire ci-dessous constitue un exemple de Certificat médical type d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique sportive, ciblant spécifiquement la pratique des disciplines fédérales.

Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement : signature, n°RPPS et cachet professionnel du praticien obligatoires.

FFBS - Certificat d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales	
Je soussigné(e) *	
Certifie que :	
M., Mme (prénom et nom) *	
né(e) le * : / /	
ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique :	
du baseball, du softball, du baseball5 et/ou de leurs déclinaisons handicap et sport adapté,	
<input type="checkbox"/> loisir <input type="checkbox"/> en compétition <input type="checkbox"/> loisir adaptée à la santé	
<i>(cocher la ou les cases correspondantes)</i>	
Fait à	Le *
Signature, n°RPPS et cachet professionnel *	
<small>* Informations obligatoires</small>	

NOTICE

La commission fédérale médicale recommande que l'examen comporte les éléments suivants :-

1 – Interrogatoire :

- Traitements antérieurs ou en cours ;
- Antécédents :
 - o médicaux,
 - o chirurgicaux,
 - o traumatiques (atteintes articulaires, osseuses, tendineuses, musculaires),
 - o gynéco-obstétricaux pour les femmes,
 - o familiaux ;
- Antécédents sportifs, sports ayant déjà été pratiqués ou encore pratiqués (catégorie, niveau, durée, performances, incidents ou accidents) ;
- Vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur ;
- Port éventuel de prothèses :
 - dentaires : dents sur pivot, dentiers, bridges,
 - oculaires : lunettes, verres de contact souples ou durs,
 - O.R.L. : diabolos. ;
- Bilan des facteurs de risques liés aux expositions au Tabagisme, alcool et autres produits ;
- Information sur les conduites dopantes et procédés interdits.

2 – Examen Clinique :

- Staturo-pondéral,
- Cardio-vasculaire : avec E.C.G. dès la première licence (au maximum à 12 ans), puis à 15 ans, puis entre 18 et 20 ans, puis tous les cinq ans.,
- Respiratoire,
- Locomoteur,
- Neurologique,
- Ophtalmique.

Points de vigilance pour l'examen clinique :

- Dépistage de troubles de la statique rachidienne,
- Dépistage des dystrophies de croissance,
- Dépistage des troubles de la vision +/- orientation OPH,
- Dépistage des troubles posturologiques +/- orientation podologue,
- Examen clinique des épaules,
- Adaptation cardiovasculaire,
- Vitamine D en fonction des besoins.

3 – Tests Fonctionnels en fonction des besoins :

- Adaptation cardio-vasculaire à l'effort dynamique ;
- Evaluation cardiological avec échographie cardiaque, épreuve d'effort maximale à visée cardio-vasculaire (+/- mesure de la consommation maximale d'oxygène (VO2 max) par méthode directe ou indirecte).

La Commission Médicale de la Fédération Française de Baseball et de Softball :

1- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

2 - précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du pratiquant.

3 - conseille :

- de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique des disciplines fédérales,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

4 - insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique des disciplines fédérales :

- insuffisance staturo-pondérale,
- maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou droit de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,
- lésions, pleuropulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,

ne peuvent être relatives mais absolues, la compétition entraînant une prise de risque et une intensité d'effort non contrôlable.

Les pathologies pouvant occasionner des pertes de connaissances, telles que diabète, épilepsie, vertiges, troubles de l'équilibre ainsi que toute autre pathologie neurologique, ne peuvent constituer une contre-indication absolue, mais devront faire l'objet d'une attention particulière tenant compte de leur équilibre et du risque d'une possible décompensation en situation d'exercice des disciplines.

5 - préconise :

- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans compte tenu des autres facteurs de risques cardiovasculaires,
- une mise à jour des vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur,
- une surveillance biologique élémentaire.

L'attention des médecins est attirée sur les risques lombaires potentiels dus à la pratique de haute intensité. Si des signes d'appels sont décelés, il est conseillé d'envisager la réalisation d'examens complémentaires iconographiques (IRM, examen radiologique).